

Budget des dépenses Volume 2 table des matières (2014-15)

Budget des dépenses de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 Volume 2

Introduction

Le Budget des dépenses 2014-2015 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1er avril 2014. En déposant ce document, le gouvernement demande officiellement à l'Assemblée législative d'autoriser les dépenses présentées. Une fois approuvé par l'Assemblée législative dans la Loi de crédits, le Budget des dépenses confère à chaque ministère et à chaque bureau l'autorisation d'engager les dépenses prévues.

Dans le Budget des dépenses, chacun des programmes et services dont les ministères et les bureaux ont la responsabilité est identifié par un numéro de crédit particulier. Ces crédits sont à leur tour subdivisés en postes pour mieux distinguer les différentes fonctions les unes des autres. Cette structure par crédits et par postes permet à l'Assemblée législative d'être plus précise lorsqu'elle affecte des fonds à certains services. À l'intérieur de chacun des postes, les dépenses sont présentées par catégorie : Traitements et salaires, Avantages sociaux, Transports et communications, Services, Paiements de transfert, etc. (voir les notes explicatives ci-dessous).

Les prévisions de dépenses et les chiffres réels des exercices précédents sont présentés, aux fins de comparaison, aux pages « Sommaire - Programme du ministère » et « Sommaire - Crédit ». Ces montants ont subi un retraitement pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables.

Le Budget des dépenses des bureaux de l'Assemblée législative est présenté selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses additionnelles une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

Bureaux

- [Bureau de l'Assemblée législative](#)
- [Bureau du vérificateur général](#)
- [Bureau du directeur général des élections](#)
- [Ombudsman Ontario](#)

Les budgets des dépenses pour les années avant 2014-15 se trouvent à la site du [ministère des finances](#).

Notes explicatives

REMARQUE : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2013-2014 sont réparties en sept catégories sous chaque poste. Les descriptions des catégories de dépenses qui suivent sont fournies

Autres sujets d'intérêt

[Introduction au Budget des dépenses 2014-15 format imprimable](#)

[Notes explicatives pour le Budget des dépenses 2014-2015 format imprimable](#)

[Budget des dépenses Bureau du directeur général des élections \(2014-15\)](#)

[Budget des dépenses Bureau de l'Assemblée législative \(2014-15\)](#)

[Budget des dépenses Ombudsman de l'Ontario \(2014-15\)](#)

[Budget des dépenses Bureau du vérificateur général \(2014-15\)](#)

à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.

Traitements et salaires

Cette catégorie comprend les traitements et salaires, les heures supplémentaires et autres montants versés au personnel permanent, stagiaire, non classifié et autre à titre de rémunération, les frais de personnel temporaire, les indemnités versées aux députés de l'Assemblée législative et les indemnités spéciales versées aux employés.

Avantages sociaux

Cette catégorie comprend les cotisations versées par le gouvernement, à titre d'employeur, au Régime de pensions du Canada, au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, au Régime de retraite des fonctionnaires, à l'assurance-emploi, à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et à divers autres régimes d'avantages sociaux des employés.

Transports et communications

Cette catégorie comprend les frais de déplacement des fonctionnaires en service commandé et des bénéficiaires de prestations gouvernementales, tels que les pupilles de la province, les coûts de réinstallation d'employés mutés ou recrutés, les frais de déménagement de mobilier et de matériel de bureau, les coûts de transport de marchandises (autres que pour la livraison initiale), les frais d'acheminement du courrier (p. ex., affranchissement et courrier recommandé) et les frais de communication (p. ex., téléphone et transmission de données).

Services

Cette catégorie comprend, notamment, les services suivants : publicité et communications assurées par des agences privées et campagnes publicitaires confiées directement aux médias; location et achat de services indépendants de réparation et d'entretien des machines, du matériel, des bâtiments, des terrains et des infrastructures; services de traitement des données; primes d'assurances; autres services professionnels et spéciaux.

Fourniture et matériel

Cette catégorie comprend l'achat de toutes les machines et de tout le matériel (véhicules automobiles et ordinateurs compris), neufs et d'occasion, et l'achat de tous les matériaux, toutes les fournitures et tous les services publics nécessaires.

Paiements de transfert

Cette catégorie comprend les subventions, subsides et aides versées à des particuliers, des entreprises, des organismes à but non lucratif et d'autres organismes gouvernementaux.

Autres opérations

Cette catégorie comprend certaines opérations particulières, telles que les bonifications d'intérêts et les subsides, les garanties honorées, les pertes sur prêts et les subventions remboursables.

Note concernant les crédits législatifs

Les montants requis pour les crédits législatifs sont inscrits séparément, s'il y a lieu, dans la rubrique « Classification par catégorie de dépenses » associée à chaque poste.

Note concernant les postes de recouvrement des coûts

Lorsqu'on s'attend à ce que le recouvrement des coûts d'un poste soit égal ou supérieur aux dépenses, le solde est indiqué par un montant nominal de 1 000 \$.

Mis à jour : 3 mars 2015

Évaluer



Partager



Balises

Gouvernement



Deb Matthews

Vice-première ministre, présidente du
Conseil du Trésor, ministre responsable
de la Stratégie de réduction de la
pauvreté

« Je concentre mes efforts à rendre le gouvernement
davantage ouvert, transparent et redevable. Je vais
travailler pour obtenir la meilleure rentabilité
possible, améliorer les services offerts aux résidents
de l'Ontario et éliminer le déficit au cours des trois
prochaines années. »

Secrétariat du Conseil du Trésor

Contactez-nous



Sujets

- Affaires et économie
- Arts et culture
- Conduite et routes
- Domicile et communauté
- Éducation et formation
- Environnement et énergie
- Gouvernement
- Impôts et avantages fiscaux
- Lois et sécurité
- Régions rurales et du Nord
- Santé et bien-être
- Travail et emploi
- Voyage et loisirs

L'Ontario en bref ►

INTRODUCTION

Le Budget des dépenses 2014-2015 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1er avril 2014. En déposant ce document, le gouvernement demande officiellement à l'Assemblée législative d'autoriser les dépenses présentées. Une fois approuvé par l'Assemblée législative dans la Loi de crédits, le Budget des dépenses confère à chaque ministère et à chaque bureau l'autorisation d'engager les dépenses prévues.

Dans le Budget des dépenses, chacun des programmes et services dont les ministères et les bureaux ont la responsabilité est identifié par un numéro de crédit particulier. Ces crédits sont à leur tour subdivisés en postes pour mieux distinguer les différentes fonctions les unes des autres. Cette structure par crédits et par postes permet à l'Assemblée législative d'être plus précise lorsqu'elle affecte des fonds à certains services. À l'intérieur de chacun des postes, les dépenses sont présentées par catégorie : Traitements et salaires, Avantages sociaux, Transports et communications, Services, Paiements de transfert, etc. (voir les notes explicatives à la page vii).

Les prévisions de dépenses et les chiffres réels des exercices précédents sont présentés, aux fins de comparaison, aux pages « Sommaire - Programme du ministère » et « Sommaire - Crédit ». Ces montants ont subi un retraitement pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables.

Le Budget des dépenses des bureaux de l'Assemblée législative est présenté selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses additionnelles une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

NOTES EXPLICATIVES

REMARQUE : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2014-2015 sont réparties en sept catégories sous chaque poste. Les descriptions des catégories de dépenses qui suivent sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.

Traitements et salaires

Cette catégorie comprend les traitements et salaires, les heures supplémentaires et autres montants versés au personnel permanent, stagiaire, non classifié et autre à titre de rémunération, les frais de personnel temporaire, les indemnités versées aux députés de l'Assemblée législative et les indemnités spéciales versées aux employés.

Avantages sociaux

Cette catégorie comprend les cotisations versées par le gouvernement, à titre d'employeur, au Régime de pensions du Canada, au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, au Régime de retraite des fonctionnaires, à l'assurance-emploi, à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et à divers autres régimes d'avantages sociaux des employés.

Transports et communications

Cette catégorie comprend les frais de déplacement des fonctionnaires en service commandé et des bénéficiaires de prestations gouvernementales, tels que les pupilles de la province, les coûts de réinstallation d'employés mutés ou recrutés, les frais de déménagement de mobilier et de matériel de bureau, les coûts de transport de marchandises (autres que pour la livraison initiale), les frais d'acheminement du courrier (p. ex., affranchissement et courrier recommandé) et les frais de communication (p. ex., téléphone et transmission de données).

Services

Cette catégorie comprend, notamment, les services suivants : publicité et communications assurées par des agences privées et campagnes publicitaires confiées directement aux médias; location et achat de services indépendants de réparation et d'entretien des machines, du matériel, des bâtiments, des terrains et des infrastructures; services de traitement des données; primes d'assurances; autres services professionnels et spéciaux.

Fourniture et matériel

Cette catégorie comprend l'achat de toutes les machines et de tout le matériel (véhicules automobiles et ordinateurs compris), neufs et d'occasion, et l'achat de tous les matériaux, toutes les fournitures et tous les services publics nécessaires.

Paievements de transfert

Cette catégorie comprend les subventions, subsides et aides versées à des particuliers, des entreprises, des organismes à but non lucratif et d'autres organismes gouvernementaux.

Autres opérations

Cette catégorie comprend certaines opérations particulières, telles que les bonifications d'intérêts et les subsides, les garanties honorées, les pertes sur prêts et les subventions remboursables.

Note concernant les crédits législatifs

Les montants requis pour les crédits législatifs sont inscrits séparément, s'il y a lieu, dans la rubrique « Classification par catégorie de dépenses » associée à chaque poste.

Note concernant les postes de recouvrement des coûts

Lorsqu'on s'attend à ce que le recouvrement des coûts d'un poste soit égal ou supérieur aux dépenses, le solde est indiqué par un montant nominal de 1 000 \$.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le Bureau de l'Assemblée législative, créé le 20 décembre 1974 en vertu de la Loi sur l'Assemblée législative de l'Ontario, fournit aux députés provinciaux un soutien en matière de procédures, de finances et de fonctionnement dans leurs travaux à l'Assemblée législative, dans les comités et à leurs bureaux de circonscription.

Ce Bureau accueille également les bureaux suivants : le Commissaire à l'environnement, chargé de l'application de la Charte des droits environnementaux de 1993; le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la Loi de 1994 sur l'intégrité des députés, de la Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes, de la Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario; le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, chargé de l'application de la Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes; le Commissariat aux services en français, qui a pour mandat d'assurer la conformité à la Loi sur les services en français dans la prestation des services gouvernementaux; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, dont le mandat est de réaliser de manière indépendante des recherches, des analyses et des estimations des coûts relativement à la situation financière de la province et aux tendances connexes, ainsi qu'à tout projet de loi ou à toute proposition déposée devant l'Assemblée législative.

Tous les fonds sont prélevés sur la Caisse de l'Assemblée législative, qui est distincte et indépendante du Trésor.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(\$)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2014-2015	Prévisions 2013-2014	Différence entre 2014-2015 et 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
201	Programme du Bureau de l'Assemblée législative	133 275 800	127 779 300	5 496 500	116 224 627
202	Programme des commissaires	32 012 800	30 517 800	1 495 000	27 031 126
	Moins : Mandats spéciaux	(56 588 000)	-	(56 588 000)	-
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		108 700 600	158 297 100	(49 596 500)	143 255 753
	Mandats spéciaux	56 588 000	-	56 588 000	-
	Total - Charges de fonctionnement	165 288 600	158 297 100	6 991 500	143 255 753
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)					
		165 288 600	158 297 100	6 991 500	143 255 753

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201

Ce programme englobe les traitements et les allocations, ainsi que tous les services de soutien fournis aux députés par les divers bureaux de l'Assemblée.

**Sommaire - Crédit
(\$)**

POSTE N ^o	POSTE	Prévisions 2014-2015	Prévisions 2013-2014	Différence entre 2014-2015 et 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Présidence	400 200	400 200	-	260 708
2	Bureau du greffier	809 800	799 300	10 500	595 624
3	Services parlementaires	12 118 600	12 400 600	(282 000)	10 739 728
4	Services d'information et de technologie	11 367 400	11 364 500	2 900	10 194 492
5	Services administratifs	6 437 000	6 037 500	399 500	5 560 397
6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	25 442 800	25 012 900	429 900	19 025 111
8	Services de soutien aux groupes parlementaires	12 421 500	11 695 200	726 300	12 073 876
9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	23 033 800	20 887 800	2 146 000	21 280 503
10	Services de soutien aux bureaux des députés	40 982 700	38 919 300	2 063 400	36 232 188
11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	262 000	262 000	-	262 000
	Total, y compris mandats spéciaux	133 275 800	127 779 300	5 496 500	116 224 627
	Moins : Mandats spéciaux	45 668 800	-	45 668 800	-
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		87 607 000	127 779 300	(40 172 300)	116 224 627
	Mandats spéciaux	45 668 800	-	45 668 800	-
Total - Charges de fonctionnement		133 275 800	127 779 300	5 496 500	116 224 627

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201 suite

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes
(\$)

CRÉDIT- POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
201-1	Présidence	
	Traitements et salaires	68 500
	Avantages sociaux	15 700
	Transports et communications	131 600
	Services	150 100
	Fournitures et matériel	34 300
Total - Charges de fonctionnement		400 200
201-2	Bureau du greffier	
	Traitements et salaires	472 900
	Avantages sociaux	135 800
	Transports et communications	27 300
	Services	151 000
	Fournitures et matériel	22 800
Total - Charges de fonctionnement		809 800
201-3	Services parlementaires	
	Traitements et salaires	7 673 000
	Avantages sociaux	1 765 300
	Transports et communications	668 500
	Services	1 571 200
	Fournitures et matériel	543 600
Total partiel		12 221 600
Moins : Recouvrements		103 000
Total - Charges de fonctionnement		12 118 600
201-4	Services d'information et de technologie	

BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

	Traitements et salaires	7 467 500
	Avantages sociaux	1 718 100
	Transports et communications	188 900
	Services	1 233 500
	Fournitures et matériel	760 900
	Total partiel	11 368 900
	Moins : Recouvrements	1 500
	Total - Charges de fonctionnement	11 367 400
201-5	Services administratifs	
	Traitements et salaires	3 930 300
	Avantages sociaux	908 900
	Transports et communications	612 800
	Services	820 900
	Fournitures et matériel	225 100
	Total partiel	6 498 000
	Moins : Recouvrements	61 000
	Total - Charges de fonctionnement	6 437 000
201-6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	
	Traitements et salaires	6 695 400
	Avantages sociaux	1 539 900
	Transports et communications	69 300
	Services	14 834 400
	Fournitures et matériel	2 433 800
	Total partiel	25 572 800
	Moins : Recouvrements	130 000
	Total - Charges de fonctionnement	25 442 800
201-8	Services de soutien aux groupes parlementaires	
	Traitements et salaires	8 512 000
	Avantages sociaux	1 957 700
	Transports et communications	281 300

BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

	Services	1 448 000
	Fournitures et matériel	222 500
	Total - Charges de fonctionnement	12 421 500
201-9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	
	Traitements et salaires	15 744 300
	Avantages sociaux	3 558 400
	Transports et communications	2 141 100
	Services	1 578 300
	Fournitures et matériel	11 700
	Total - Charges de fonctionnement	23 033 800
201-10	Services de soutien aux bureau des députés	
	Traitements et salaires	21 223 700
	Avantages sociaux	4 486 200
	Transports et communications	4 677 600
	Services	8 343 000
	Fournitures et matériel	2 252 200
	Total - Charges de fonctionnement	40 982 700
201-11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	
	Paiements de transfert	
	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	262 000
	Total - Charges de fonctionnement	262 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de l'Assemblée législative	133 275 800

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202

Ce programme comprend les bureaux suivants : le Commissaire à l'environnement, chargé de l'application de la Charte des droits environnementaux de 1993; le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la Loi de 1994 sur l'intégrité des députés, de la Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes, de la Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario; le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, chargé de l'application de la Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes; le Commissariat aux services en français, qui a pour mandat d'assurer la conformité à la Loi sur les services en français dans la prestation des services gouvernementaux; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, dont le mandat est de réaliser de manière indépendante des recherches, des analyses et des estimations des coûts relativement à la situation financière de la province et aux tendances connexes, ainsi qu'à tout projet de loi ou à toute proposition déposée devant l'Assemblée législative.

**Sommaire - Crédit
(\$)**

POSTE N ^o	POSTE	Prévisions 2014-2015	Prévisions 2013-2014	Différence entre 2014-2015 et 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Commissaire à l'environnement	3 860 700	3 831 200	29 500	3 714 047
2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	15 703 800	15 194 200	509 600	13 846 714
3	Bureau du commissaire à l'intégrité	2 336 000	2 594 000	(258 000)	1 751 911
4	Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes	8 817 100	8 591 600	225 500	7 718 454
5	Commissariat aux services en français	1 187 800	306 800	881 000	-
6	Directeur de la responsabilité financière	107 400	-	107 400	-
	Total, y compris mandats spéciaux	32 012 800	30 517 800	1 495 000	27 031 126
	Moins : Mandats spéciaux	10 919 200	-	10 919 200	-
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		21 093 600	30 517 800	(9 424 200)	27 031 126
	Mandats spéciaux	10 919 200	-	10 919 200	-
Total - Charges de fonctionnement		32 012 800	30 517 800	1 495 000	27 031 126

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202 suite

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes
(\$)

CRÉDIT- POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
202-1	Commissaire à l'environnement	
	Traitements et salaires	2 176 100
	Avantages sociaux	500 500
	Transports et communications	107 900
	Services	1 005 700
	Fournitures et matériel	70 500
	Total - Charges de fonctionnement	3 860 700
202-2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	
	Traitements et salaires	10 444 100
	Avantages sociaux	2 625 900
	Transports et communications	337 500
	Services	1 960 300
	Fournitures et matériel	336 000
	Total - Charges de fonctionnement	15 703 800
202-3	Bureau du commissaire à l'intégrité	
	Traitements et salaires	1 019 300
	Avantages sociaux	234 400
	Transports et communications	90 400
	Services	914 300
	Fournitures et matériel	77 600
	Total - Charges de fonctionnement	2 336 000
202-4	Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes	
	Traitements et salaires	3 993 900
	Avantages sociaux	918 600

BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

	Transports et communications	851 200
	Services	2 923 000
	Fournitures et matériel	130 400
	Total - Charges de fonctionnement	8 817 100
202-5	Commissariat aux services en français	
	Traitements et salaires	589 700
	Avantages sociaux	135 600
	Transports et communications	134 400
	Services	301 800
	Fournitures et matériel	26 300
	Total - Charges de fonctionnement	1 187 800
202-6	Directeur de la responsabilité financière	
	Traitements et salaires	46 700
	Avantages sociaux	10 700
	Transports et communications	3 200
	Services	39 900
	Fournitures et matériel	6 900
	Total à voter - Charges de fonctionnement	107 400
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des commissaires	

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le vérificateur général, qui est un officier de l'Assemblée législative, procède à la vérification impartiale des programmes du gouvernement, des états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne et d'organisations du secteur parapublic, ainsi qu'à des examens conformément à la Loi sur le vérificateur général et à d'autres lois et textes de référence. Ces vérifications et examens lui permettent d'offrir assurance, renseignements objectifs et conseils à l'Assemblée législative. Le Bureau du vérificateur général aide ainsi l'Assemblée à tenir le gouvernement, ses administrateurs et les bénéficiaires de subventions responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées pour dispenser les services au public.

Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

Le vérificateur général doit, aux termes des deux lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

En vertu de la Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières, le vérificateur général est aussi tenu d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le Rapport préélectoral préparé par le ministère des Finances est raisonnable.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(**\$**)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2014-2015	Prévisions 2013-2014	Différence entre 2014-2015 et 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2501	Programme du Bureau du vérificateur général	16 117 700	16 024 000	93 700	14 920 655
	Moins : Mandats spéciaux	(5 485 000)	-	(5 485 000)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	10 632 700	16 024 000	(5 391 300)	14 920 655
	Mandats spéciaux	5 485 000	-	5 485 000	-
	Crédits législatifs	402 700	402 700	-	278 933
	Total - Charges de fonctionnement	16 520 400	16 426 700	93 700	15 199 588
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	16 520 400	16 426 700	93 700	15 199 588

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501

Le vérificateur général procède à la vérification impartiale de l'optimisation des ressources et des états financiers de la province conformément à la Loi sur le vérificateur général et à d'autres lois et textes de référence. Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi. En vertu de la Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières, le vérificateur général est aussi tenu d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le Rapport préélectoral préparé par le ministère des Finances est raisonnable.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)

POSTE N ^o	POSTE	Prévisions 2014-2015	Prévisions 2013-2014	Différence entre 2014-2015 et 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Bureau du vérificateur général	16 117 700	16 024 000	93 700	14 920 655
	Total, y compris mandats spéciaux	16 117 700	16 024 000	93 700	14 920 655
	Moins : Mandats spéciaux	5 485 000	-	5 485 000	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	10 632 700	16 024 000	(5 391 300)	14 920 655
	Mandats spéciaux	5 485 000	-	5 485 000	-
L	Loi sur le vérificateur général	402 700	402 700	-	278 933
	Total - Crédits législatifs	402 700	402 700	-	278 933
	Total - Charges de fonctionnement	16 520 400	16 426 700	93 700	15 199 588

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501 suite

CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES
(\$)

CRÉDIT- POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2501-1	Bureau du vérificateur général	
	Traitements et salaires	9 755 400
	Avantages sociaux	2 243 800
	Transports et communications	418 800
	Services	3 249 200
	Fournitures et matériel	377 500
	Paielements de transfert	
	CCAF-FCVI Inc	73 000
	Total - Charges de fonctionnement	16 117 700
	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	402 700
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du vérificateur général	16 520 400

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la Loi électorale et de la Loi sur le financement des élections. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(**\$**)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2014-2015	Prévisions 2013-2014	Différence entre 2014-2015 et 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
501	Programme du Bureau du directeur général des élections	17 318 100	18 247 000	(928 900)	13 096 213
	Moins : Mandats spéciaux	(3 948 300)	-	(3 948 300)	-
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		13 369 800	18 247 000	(4 877 200)	13 096 213
	Mandats spéciaux	3 948 300	-	3 948 300	-
	Crédits législatifs	-	-	-	20 573 166
	Total - Charges de fonctionnement	17 318 100	18 247 000	(928 900)	33 669 379
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)					
		17 318 100	18 247 000	(928 900)	33 669 379

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 107 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la Loi sur le financement des élections. Plus de 430 associations de circonscription et 21 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la Loi sur le financement des élections.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la Loi de 1999 sur la protection des contribuables.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

Sommaire - Crédit
(\$)

POSTE N ^o	POSTE	Prévisions 2014-2015	Prévisions 2013-2014	Différence entre 2014-2015 et 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Administration des élections	7 869 100	7 728 900	140 200	6 914 907
2	Administration du financement des élections	9 449 000	10 518 100	(1 069 100)	6 181 306
	Total, y compris mandats spéciaux	17 318 100	18 247 000	(928 900)	13 096 213
	Moins : Mandats spéciaux	3 948 300	-	3 948 300	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	13 369 800	18 247 000	(4 877 200)	13 096 213
	Mandats spéciaux	3 948 300	-	3 948 300	-
L	Loi électorale	-	-	-	20 573 166
	Total - Crédits législatifs	-	-	-	20 573 166
	Total - Charges de fonctionnement	17 318 100	18 247 000	(928 900)	33 669 379

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501 SUITE

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes
(\$)

CRÉDIT- POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	6 397 600
	Avantages sociaux	1 471 500
	Total - Charges de fonctionnement	7 869 100
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	891 600
	Avantages sociaux	205 100
	Transports et communications	23 900
	Services	1 290 500
	Fournitures et matériel	27 700
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la Loi sur le financement des élections	7 011 200
	Total partiel	9 450 000
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total - Charges de fonctionnement	9 449 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	17 318 100

OMBUDSMAN ONTARIO

L'Ombudsman est un officier de l'Assemblée législative, qui présente ses rapports directement à l'Assemblée législative. Le mandat de l'Ombudsman est énoncé dans la Loi sur l'ombudsman. L'Ombudsman publie un Rapport annuel, comme l'exige la Loi, ainsi que des rapports spéciaux tout au long de l'année sur les enquêtes systémiques menées par l'Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman.

L'Ombudsman enquête sur des plaintes à propos de l'administration au sein des organismes du gouvernement provincial de l'Ontario et présente des recommandations en vue d'améliorer les politiques, les programmes et les services gouvernementaux. L'Ombudsman enquête sur les plaintes individuelles et les plaintes systémiques présentées par des membres du public, des députés du Parlement provincial, ainsi que de son propre chef. Les services de l'Ombudsman sont gratuits.

Au cours de l'année financière 2013-2014, le Bureau de l'Ombudsman a reçu 26 999 plaintes, soit une augmentation de 37 % du nombre de dossiers. Le Bureau de l'Ombudsman a un effectif de 86 employés à temps plein, dont 63 sont membres du Syndicat canadien des employés et employés professionnels et de bureau (SEPB). La dernière convention collective a été négociée pour la période allant de 2011 jusqu'au 31 mars 2013. En vertu de cette convention, ses dispositions sont automatiquement renouvelées chaque année, jusqu'à la négociation d'une nouvelle convention. Des augmentations graduelles annuelles sont prévues pour le personnel. Cependant, aucune nouvelle hausse salariale n'est entrée en vigueur depuis 2013.

L'Ombudsman enquête aussi sur les plaintes des citoyens à propos des réunions municipales à huis clos, en vertu de la Loi sur les municipalités, là où aucun enquêteur municipal n'a été nommé. Ce champ de compétence complémentaire lui a été attribué en 2008 et il s'en est acquitté avec les ressources existantes, sans augmentation résultante du budget de fonctionnement de son Bureau. En outre, l'Ombudsman publie un Rapport annuel sur ses enquêtes à propos des réunions à huis clos, ainsi que des rapports spéciaux d'enquêtes individuelles.

En décembre 2014, le Projet de loi 8 a été adopté. Ce texte de loi apporte des changements historiques au mandat de l'Ombudsman, permettant à notre Bureau de venir en aide à beaucoup plus d'Ontariens. Il élargit le champ de compétence de l'Ombudsman aux municipalités, aux universités et aux conseils scolaires. Au moment de cette présentation, notre Bureau attend la proclamation de ce nouveau texte de loi. Une soumission budgétaire pour le nouveau programme requis sera déposée une fois que le gouvernement aura déterminé la date de proclamation.

Le Bureau de l'Ombudsman est fortement présent dans les médias sociaux et les gens peuvent communiquer avec notre Bureau pour porter plainte en personne, par écrit, par appel téléphonique sans frais, par courriel, par Internet et par application Web mobile. Notre Bureau fournit aussi d'importants renseignements sur ses activités et sur des enquêtes particulières, à la fois en anglais et en français, sur son site Web, à www.ombudsman.on.ca.

SOMMAIRE - PROGRAMME
(\$)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2014-2015	Prévisions 2013-2014	Différence entre 2014-2015 et 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2301	Ombudsman Ontario Programme	11 413 200	11 288 100	125 100	11 159 300
	Moins : Mandats spéciaux	(3 073 300)	-	(3 073 300)	-
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		8 339 900	11 288 100	(2 948 200)	11 159 300
	Mandats spéciaux	3 073 300	-	3 073 300	-
Total - Charges de fonctionnement		11 413 200	11 288 100	125 100	11 159 300
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres					
		11 413 200	11 288 100	125 100	11 159 300

redressements (actif non compris)

Ombudsman Ontario Programme - CRÉDIT 2301

L'Ombudsman est un officier de l'Assemblée législative, qui présente ses rapports directement à l'Assemblée législative. Le mandat de l'Ombudsman est énoncé dans la Loi sur l'ombudsman. L'Ombudsman publie un Rapport annuel, comme l'exige la Loi, ainsi que des rapports spéciaux tout au long de l'année sur les enquêtes systémiques menées par l'Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman.

L'Ombudsman enquête sur des plaintes à propos de l'administration au sein des organismes du gouvernement provincial de l'Ontario et présente des recommandations en vue d'améliorer les politiques, les programmes et les services gouvernementaux. L'Ombudsman enquête sur les plaintes individuelles et les plaintes systémiques présentées par des membres du public, des députés du Parlement provincial, ainsi que de son propre chef. Les services de l'Ombudsman sont gratuits.

Au cours de l'année financière 2013-2014, le Bureau de l'Ombudsman a reçu 26 999 plaintes, soit une augmentation de 37 % du nombre de dossiers. Le Bureau de l'Ombudsman a un effectif de 86 employés à temps plein, dont 63 sont membres du Syndicat canadien des employés et employés professionnels et de bureau (SEPB). La dernière convention collective a été négociée pour la période allant de 2011 jusqu'au 31 mars 2013. En vertu de cette convention, ses dispositions sont automatiquement renouvelées chaque année, jusqu'à la négociation d'une nouvelle convention. Des augmentations graduelles annuelles sont prévues pour le personnel. Cependant, aucune nouvelle hausse salariale n'est entrée en vigueur depuis 2013.

L'Ombudsman enquête aussi sur les plaintes des citoyens à propos des réunions municipales à huis clos, en vertu de la Loi sur les municipalités, là où aucun enquêteur municipal n'a été nommé. Ce champ de compétence complémentaire lui a été attribué en 2008 et il s'en est acquitté avec les ressources existantes, sans augmentation résultante du budget de fonctionnement de son Bureau. En outre, l'Ombudsman publie un Rapport annuel sur ses enquêtes à propos des réunions à huis clos, ainsi que des rapports spéciaux d'enquêtes individuelles.

En décembre 2014, le Projet de loi 8 a été adopté. Ce texte de loi apporte des changements historiques au mandat de l'Ombudsman, permettant à notre Bureau de venir en aide à beaucoup plus d'Ontariens. Il élargit le champ de compétence de l'Ombudsman aux municipalités, aux universités et aux conseils scolaires. Au moment de cette présentation, notre Bureau attend la proclamation de ce nouveau texte de loi. Une soumission budgétaire pour le nouveau programme requis sera déposée une fois que le gouvernement aura déterminé la date de proclamation.

Le Bureau de l'Ombudsman est fortement présent dans les médias sociaux et les gens peuvent communiquer avec notre Bureau pour porter plainte en personne, par écrit, par appel téléphonique sans frais, par courriel, par Internet et par application Web mobile. Notre Bureau fournit aussi d'importants renseignements sur ses activités et sur des enquêtes particulières, à la fois en anglais et en français, sur son site Web, à www.ombudsman.on.ca.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2014-2015	Prévisions 2013-2014	Différence entre 2014-2015 et 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Ombudsman	11 413 200	11 288 100	125 100	11 159 300
	Total, y compris mandats spéciaux	11 413 200	11 288 100	125 100	11 159 300
	Moins : Mandats spéciaux	3 073 300	-	3 073 300	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 339 900	11 288 100	(2 948 200)	11 159 300
	Mandats spéciaux	3 073 300	-	3 073 300	-
	Total - Charges de fonctionnement	11 413 200	11 288 100	125 100	11 159 300

Ombudsman Ontario Programme - CRÉDIT 2301 suite

CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES
(\$)

CRÉDIT- POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2301-1	Ombudsman	
	Traitements et salaires	7 478 100
	Avantages sociaux	1 720 000
	Transports et communications	593 000
	Services	1 373 200
	Fournitures et matériel	248 900
	Total - Charges de fonctionnement	11 413 200
	Total (Charges de fonctionnement) - Ombudsman Ontario	
	Programme	11 413 200